



FRAIS D'INSCRIPTION

Bien préparer son parcours à la HEPN

Commencer des études, c'est aussi planifier son budget. Pour vous accompagner dans cette étape importante, voici un aperçu complet des frais par bachelier à prévoir à la HEPN pour l'année académique 2025-2026.

Les droits d'inscription annuels comprennent :

- le **minerval** (imposé à tous les établissements supérieurs en FWB)
- les **frais pédagogiques** (syllabé, photocopies, accès aux espaces communs,...)
- les **frais spécifiques à votre formation** (matériel, équipements, sorties pédagogiques, ...)

Le montant total dépend du cursus que vous choisissez et de votre situation financière (boursier·e FWB ou non, condition modeste, hors UE)

Formation	Non-boursier FWB		Condition modeste*	
	Année non terminale	Année terminale	Année non terminale	Année terminale
Agronomie Biotechnique	592 €	545 €	374 €	374 €
Agronomie Gestion des Productions Animales et Végétales	585 €	463 €	374 €	352 €
Agronomie Environnement	586 €	545 €	374 €	374 €

*Reconnu par la FWB (même démarche que pour la bourse)

Formation	Non-boursier FWB		Condition modeste*	
	Année non terminale	Année terminale	Année non terminale	Année terminale
Assistant de Direction	471 €	513 €	360 €	374 €
Coopération Internationale	483 €	473 €	372 €	362 €
Conseiller en Développement Durable	454 €	463 €	343 €	352 €
Conseiller en Gestion de Crise	489 €	504 €	374 €	374 €
Gestion Hôtelière - management hôtelier	693 €	523 €	374 €	374 €
Gestion Hôtelière - arts culinaires	836 €	693 €	374 €	374 €
Infirmier Responsable de Soins Généraux	540 €	513 €	374 €	374 €
Sage-Femme	494 €	478 €	374 €	374 €
Psychomotricité	554 €	698 €	374 €	374 €
Spécialisation Pédiatrie et Néonatalogie	528 €		374 €	
Spécialisation Gériatrie et Psychogériatrie	483 €		372 €	

En outre, les étudiants hors UE non assimilés et non exemptés (voir Règlement des études) sont redevable d'une contribution de 4175 €.

*Reconnu par la FWB (même démarche que pour la bourse)

Modalités de paiement

Les droits d'inscription doivent être réglés selon l'échéancier établi dans le Règlement des Études. Un acompte de 50 € est demandé au moment de l'inscription et doit être payé au plus tard pour le 31 octobre, le solde devant être payé au plus tard pour le 1er février.

La HEPN met tout en oeuvre pour que des difficultés financières ne soient pas un frein aux études. Plusieurs dispositifs d'aide existent, en fonction de votre situation personnelle.



La bourse d'étude de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les étudiant·es inscrit·es à la HEPN peuvent introduire une demande de bourse d'étude ou une reconnaissance de condition modeste auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans l'attente d'une décision de la FWB, vous serez exempté des droits d'inscription. En cas de décision favorable, aucun droit d'inscription ne vous sera réclamé. Dans le cas contraire, vous devez payer les frais d'inscription.

 Consultez les critères et introduisez votre demande ICI.



Aide financière du Conseil Social de la HEPN

Un accompagnement personnalisé est proposé par le service social de la HEPN. Selon la situation de l'étudiant·e, ce service peut apporter un coup de pouce financier pour vos frais liés aux études (frais d'inscription, achat de matériel frais de transport, logement,...).

Le service social évalue chaque demande de manière confidentielle et bienveillante.



Paiement échelonné des frais d'inscription par le Service Social

Il est possible de demander un étalement du paiement des frais d'inscription (excepté pour les contributions des étudiants hors UE).



Contactez le service social : service.social@hepn.province.namur.be



Consultez la page d'informations sur les aides sociales et financières.